## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 11 mai 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes – place de l'Eglise à Magland, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

### **PRÉSENTS:**

RAVAILLER Johann, Maire

VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjoints au Maire

DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, ANTHOINE Mélodie, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

#### REPRÉSENTÉS:

PELLETIER Jérôme (pouvoir à RAVAILLER Johann), PADOVESE Damien (pouvoir à TOUNA Sabine), MALESIEUX Alexandre (pouvoir à APPERTET Stéphane), CROZET Grégory (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène).

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie FERRAND

En exercice: 23

Présents: 19

Votants: 23

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant que la famille d'Anne-Marie BLOSSIER adresse ses remerciements au conseil municipal et au CCAS pour la gerbe offerte lors de ses funérailles.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

**RAPPORT N° 1** 

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité:

**DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Stéphanie FERRAND.

RAPPORT N° 2

#### **FINANCES**

FLAINE – Horaires et tarifs des remontées mécaniques pour la saison été 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les horaires suivants des remontées mécaniques, du 3 juillet au 29 août 2021 :

DMC: de 9h00 à 17h15. Avec dernière montée à 17h15.

ADOPTE les tarifs des remontées mécaniques indiqués ci-dessous pour la saison été 2021 des domaines de Grand Massif et Flaine :

DMC	1 jour Grand Massif
16,00€	29,00€

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Attribution d'une subvention exceptionnelle au projet « olympisme » – Sélection d'un candidat de la commune de Magland

Monsieur Kader KHADRAOUI, intéressé par la question, sort de la salle et ne prend pas part au débat et au

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ➤ ACCEPTE le versement d'une subvention de 200 € (deux cents euros) à l'association « Lutter autour du monde » projet « Olympisme », en indiquant que cette subvention vient soutenir la sélection de Camille KHADRAOUI;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.



# PERSONNEL

Création de poste en vue du recrutement d'un(e) responsable de la bibliothèque – Abrogation de la délibération n° 2021-04-038

Monsieur Christophe APPERTET souhaite savoir en termes de coût la différence entre un emploi à 28h00 et un temps complet :  $35\ h00$ ?

Madame Laurène CAUL-FUTY répond que la bibliothécaire était déjà à temps complet, son salaire a été budgété de cette façon sur l'année. Tout dépendra du recrutement, mais cela ne fera pas un grand surcoût, selon l'indice de la personne qui sera recrutée.

Monsieur Christophe APPERTET demande l'incidence d'un surcoût si la personne recrutée appartient à la catégorie « patrimoine » ?

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE confirme effectivement que les parties traitement et primes sont différentes selon les filières (administrative, patrimoine, technique, animation, etc).

Madame Sabine TOUNA demande si la mission du fait du poste à 35h00 sera revue par rapport aux 28 heures ?

Monsieur le Maire lui indique que cela dépendra du candidat.

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE complète en précisant que les missions du poste sont surtout établies pour gérer le fonds documentaire et travailler avec les bénévoles; mais il y a aussi les partenariats avec l'EHPAD, les écoles, l'APEI, et il y a aussi une partie évènementielle, comme il devait y avoir une soirée « ressources en eau », qui n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, ou l'animation sur le thème du gypaète, qui a été très appréciée. Le cœur de métier de bibliothécaire n'est pas réduit. C'est sur la part d'évènementiel extra-bibliothèque que le temps complet se joue.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE la suppression du poste à temps non complet 28 heures et la création d'un poste à temps complet 35 heures de :
  - Adjoint du patrimoine
  - Ou adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Ou adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
  - Ou assistant de conservation du patrimoine
  - o Ou adjoint administratif
  - Ou adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Ou adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Ou rédacteur

La création de poste sera fonction de la situation administrative de l'agent retenu pour occuper le poste de responsable de la bibliothèque

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.



#### **BIBLIOTHÈQUE**

Procédure administrative de sortie de documents de la bibliothèque - année 2021

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire informe les élus que le projet initial était de récupérer des cabines téléphoniques pour les transformer en « boites à livres ». Mais maintenant, pour avoir les cabines, il faut payer. Il propose donc aux élus de trouver des idées pour pouvoir installer les boîtes à livres.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- > SORT ces documents de l'inventaire (selon listes établies en pièces jointes) et à les traiter selon les modalités qui conviennent :
  - o suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire en indiquant la date de sortie
  - o suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
  - o suppression des fiches;
- ACCEPTE que selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque puissent :
  - o être jetés à la déchetterie
  - o donnés à un autre organisme ou une association
  - o vendus
  - o affectés à un projet communal de mise en place de boîtes à livres ;
- DÉCIDE que dans le cas d'une vente, les sommes récoltées soient reversées à la bibliothèque.



## FORÊT

Approbation du plan de financement pour la reconstitution de la forêt communale de Magland dans le cadre du plan de relance de l'Etat

Monsieur Stéphane APPERTET laisse la parole à Madame Laurène CAUL-FUTY, pour qu'elle puisse donner les explications financières par rapport au plan de financement.

Elle commence en précisant que la commune recherche des mécènes sous la forme de parrainage. A ce jour, si toutes les subventions sont versées à la commune, celle-ci devra encore débourser 692 407 €. Elle précise que les communes de Morillon, Samoëns et la société GMDS doivent compenser suite à des coupes faites pour la construction du

télésiège de Coulouvrier. Suite à la tempête, elles ont proposé de compenser leurs travaux en versant à Magland la somme de 237 000 € environ.

Une relance a été faite, et pour l'instant, seule la société GMDS a répondu favorablement.

L'ONF est favorable à une replantation sur 6 ans. En ce qui concerne le plan de relance, ce sont 41 hectares qui seront reboisés, soit plus de la moitié des parcelles communales dévastées. Les plantations doivent se faire entre 2021 et 2022, car en juin 2023 le Plan de relance Etat sera clos.

Madame Laurène CAUL-FUTY précise enfin que pour cette subvention de 80 %, la commune est obligée de payer les 20 % restants ; il ne peut y avoir cumul de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté (pièce jointe);
- APPROUVE le montant prévisionnel des travaux estimé à 292 000 € HT et le plan de financement ;
- SOLLICITE une subvention de l'Etat prévisionnelle de 227 000 € représentant 80% de l'assiette subventionnable;
- S'ENGAGE à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- **DONNE** délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- DÉSIGNE l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus ;
- > AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.



#### **FORÊT**

Convention financière et d'autorisation d'intervention entre l'Office National des Forêts (ONF) et la commune (4 DEV Consulting Madon Kite)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE la convention financière et d'autorisation d'intervention annexée entre la commune de Magland et l'Office National des Forêts en date du 12 avril 2021 liant la société 4 DEV Consulting en tant que parrain d'un projet de soutien financier au reboisement d'environ 1 hectare de la forêt communale
- > AUTORISE Monsieur le Maire de signer cette convention.

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- <u>Décision du Maire n° 2021-11</u> : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Vu le courrier de l'Education nationale en date du 22/01/2021 informant d'un appel à projets « socle numérique dans les écoles élémentaires »

Considérant que la commune de Magland souhaite équiper les deux écoles élémentaires d'un socle numérique de base ainsi que des ressources numériques nécessaire au bon fonctionnement de l'enseignement scolaire. Un dossier a été déposé le 24 mars 2021 sur le site du ministère de l'éducation nationale et sera étudié et sélectionné ou non pour l'attribution d'une subvention. Les communes retenues devront signer une convention de subventionnement.



#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements du 27<sup>ème</sup> BCA suite à l'organisation de la coupe du monde de ski alpinisme qui a eu lieu les 5 et 6 février 2021 à Flaine et prévision de cette épreuve l'an prochain.
- Elections départementales et régionales : Appel aux conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote et information d'une mise en place de vaccination avant.
- Remerciements d'associations pour les subventions.
  - ✓ MIC
  - ✓ Association Léon Bérard pour les enfants cancéreux
  - ✓ Union Nationale des Combattants Alpes 74 section Magland
  - ✓ Le Souvenir Français
  - ✓ Amicale du personnel communal
- Monsieur Thierry THEVENET demande à tous la prudence avec les mails car il a subi une cyber-attaque.
- Proposition de Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD d'être ville-étape pour un circuit vélo organisé avec l'association « élues locales ». Si l'action se fait à Magland, il faudrait 2 élus référents et les bénéfices seront versés au Comité Féminin pour le dépistage du cancer du sein. La date n'est pas encore fixée, ce serait le 11 ou 18 juillet 2021.
- Présentation du magazine municipal avant impression et distribution aux Maglanchards.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire, Johann RAVAILLER La Secrétaire de Séance, Stéphanie FERRAND